

Les Analyses du Centre Jean Gol



Analyse :
La pénalisation de l'homosexualité dans le monde

Gaëlle Smet

Décembre 2015

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles

Tél. : 02.500.50.40

cjg@cjg.be

Analyse :

La pénalisation de l'homosexualité dans le monde

➤ Introduction

Comment évoluent les droits des homosexuels dans le monde ? Sont-ils dorénavant plus en danger dans certaines régions notamment suite au Printemps arabe ? Comment défendre efficacement le droit à l'égalité et au respect des choix intimes et personnels de chacun ? Quels moyens peuvent-ils être mis en œuvre par la Belgique au niveau international et au niveau de la coopération au développement pour défendre l'égalité entre les hommes et les femmes ? Mais si les droits des homosexuels en Europe sont garantis, il n'en reste pas moins que leur situation est loin d'être toujours évidente. Gay bashing, discriminations, violences sont encore le lot de trop nombreux homosexuels dans notre pays et dans l'Union européenne... La réalité homosexuelle serait-elle si distincte : acceptée en Occident et inacceptable dans les autres pays du monde ?

D'un côté certains pays s'orientent vers l'égalité des droits, d'autres durcissent les lois. La fracture Nord/Sud si commode n'est pas si nette et ne résiste pas à l'analyse des faits: le Vatican bataille fermement contre les droits pour les LGTBI, certains pays comme l'Italie, l'Allemagne et la Grèce freinent des 4 fers. Les groupes d'évangélistes américains et les églises orthodoxes russe et grecque mènent aussi ce combat anti LGTBI dans de nombreux pays où ils ont une influence manifeste comme en Ouganda où le poids des missionnaires évangélistes américains est substantiel. A l'inverse, d'autres pays du Sud montrent l'exemple : les pays d'Amérique latine malgré une foi catholique fort prégnante ou l'Afrique du Sud.

Cette année encore des dizaines de milliers de personnes ont fêté la Pride dans les rues de Bruxelles, de Paris et dans une soixantaine de villes dans le monde alors qu'il y a 25 ans à peine l'homosexualité était encore considérée comme un trouble psychiatrique par l'OMS.¹ Il a fallu attendre le 17 mai 1990 pour que l'Organisation Mondiale de la Santé OMS retire l'homosexualité de la Classification internationale des maladies.

25 ans après, les droits des homosexuels ont connus des avancées majeures. Comme le déclarait en 2011, Margaret Chan, directrice générale de l'OMS « *Il s'agissait là d'une étape importante. Pourtant, plus de vingt ans plus tard, la stigmatisation et la discrimination contre les homosexuels existent encore, et peuvent conduire à un accès limité aux services de santé et à la non-réalisation des objectifs des programmes de santé.* »²

Le principe de la non-discrimination s'est développé au niveau de l'Union européenne. Des pays précurseurs comme le Danemark, les Pays-Bas ou encore la Belgique ont fait bouger les lignes. Dans un grand nombre d'États membres de l'Union, le principe d'égalité est très largement protégé dans la Constitution, et une législation non discriminatoire détaillée a été adoptée afin d'interdire spécifiquement toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle.³

¹ L'homosexualité a été considérée comme trouble psychiatrique jusqu'en 1973 aux États-Unis. Elle a été dépénalisée en 1982 en France mais maintenue comme « pathologie » jusqu'en 1992 où elle était encore dans la classification internationale des Maladies (CIM) de l'OMS.

² <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/communicable-diseases/hiv-aids/news/news/2011/5/stop-discrimination-against-homosexual-men-and-women>

³ <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/communicable-diseases/hiv-aids/news/news/2011/5/stop-discrimination-against-homosexual-men-and-women>

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont tous deux fermement condamné la pénalisation des comportements homosexuels consensuels, et presque tous les pays de la l'Union ont aboli les dispositions de droit pénal sanctionnant cette conduite. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme démontre clairement que toute interdiction totale des pratiques homosexuelles en privé entre personnes consentantes porte atteinte au droit à la vie privée au regard de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme).⁴

Récemment, la France et l'Irlande ont voté le mariage homosexuel, l'Argentine a promulgué une loi autorisant le changement de sexe, l'amélioration des conditions d'existence des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans (LGBT) est incontestable. Le temps semble désormais lointain où les préférences sexuelles relevaient d'une «loi sur la dangerosité et la réhabilitation sociale» (*ley de peligrosidad y rehabilitación social*), comme en Espagne, ou étaient surveillées par le groupe de contrôle des homosexuels de la préfecture de police de Paris — la première a été abolie en 1979, le second en 1981.⁵

Si notre pays est à la pointe, cela n'a pas empêché le meurtre homophobe à Liège d'Ihsane Jarfi et une explosion des attaques physiques et verbales dans le quartier homosexuel au centre-ville de Bruxelles. Tout comme en France où en 2012, les débats autour de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe ont donné une nouvelle légitimité à des LGBTphobies du quotidien.⁶ Même si la Loi Taubira a été promulguée le 18 mai 2013, de nombreuses manifestations « pour tous » ont donné lieu à des dérapages et à la libération de la parole homophobe à travers la France et ce, encore maintenant.

Ainsi selon une étude publiée le 4 juin 2013 par le *Pew Research Center*, l'acceptation de l'homosexualité en France a reculé de 6 points entre 2007 et 2013, passant de 83% à 77%. Un recul brutal si on prend en compte l'analyse de 2011 où le taux d'acceptation était de 86% en France.⁷ En terme d'évolution sur six ans, la France affiche un plus mauvais résultat que la Turquie⁸, les Territoires palestiniens (-5%) et la Russie (-4%). La progression la plus importante de l'acceptation de l'homosexualité est observée en Corée du Sud (+21%), aux Etats-Unis (+11%) et au Canada (+10%).⁹

Sans surprise, l'homosexualité est la moins acceptée dans les pays où elle est considérée comme un crime ou un délit. C'est le cas dans certains d'Afrique ou du Moyen-Orient. On trouve les plus forts taux de rejet au Nigeria (98%) où les homosexuels encourent la peine de mort, en Ouganda (96%), où ils risquent la prison à perpétuité ou encore au Sénégal (96%) où des peines de prison de 1 à 5 ans sont prévues par la loi.¹⁰

⁴ <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/communicable-diseases/hiv-aids/news/news/2011/5/stop-discrimination-against-homosexual-men-and-women>

⁵ In le monde diplomatique, 2012, Droits des minorités sexuelles, un combat devenu mondial

⁶ Rapport 2015 sur l'homophobie p.8

⁷ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/06/l-homosexualite-est-aujourd-hui-moins-acceptee-qu-en-2007-en-france_3424577_3224.html

⁸ La situation des homosexuels en Turquie s'est détériorée sous l'ère Erdogan

⁹ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/06/l-homosexualite-est-aujourd-hui-moins-acceptee-qu-en-2007-en-france_3424577_3224.html

¹⁰ http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/06/l-homosexualite-est-aujourd-hui-moins-acceptee-qu-en-2007-en-france_3424577_3224.html

Force est de constater que dans de nombreux de pays, les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles ou encore transgenres (LGBT) sont victimes de discriminations, mais aussi et souvent de tortures, d'arrestations et même d'assassinats. D'un sujet personnel privé et intime, l'homosexualité est devenue progressivement un sujet public, politique et même géopolitique pour certains pays. Comme le nôtre qui porte au sein de sa diplomatie mais aussi des instances internationales et multilatérales, la question du respect des droits des LGBTI et de la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde. La diplomatie belge continue à défendre ce dossier à travers le prisme de la défense des droits de l'homme et de la coopération au développement.

Déjà présente dans la loi du 25 mai 1999 sur la coopération au développement, la dimension « genre » est aussi bien présente dans la loi du 19 mars 2013 (article 11 § 2) : « La Coopération belge au Développement intègre de façon transversale dans toutes ses interventions : 1° la dimension du genre, qui vise l'empowerment des femmes et l'égalité des hommes et des femmes dans la société ». La lutte contre l'homophobie est donc bien une mission légale du gouvernement dans le cadre de la politique belge de coopération.¹¹

En dépit de l'engagement clair, de la part de la majorité des États Membres, envers la non-discrimination basée sur l'orientation sexuelle, et des normes fixées par d'importantes institutions européennes consacrées aux droits de l'homme, de nombreux problèmes subsistent en ce qui concerne la protection et la promotion des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bissexuelles et transsexuelles.¹² Les discriminations à l'emploi ou au logement subsistent même si elles ont tendance à diminuer. Enfin les phénomènes en recrudescence du *gaybashing* sont un réel problème dans certains quartiers notamment au centre de Bruxelles.

En moyenne en Europe, les jeunes homosexuels sont exposés à un risque de suicide, à peu près treize fois plus élevé que les autres. Ce qui veut dire qu'il y a des pays où les homosexuels sont mis à mort, et puis il y en a d'autres où ils se suicident.¹³

L'évolution est donc plus contrastée qu'il n'y paraît. Les inégalités et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle perdurent : dans des dizaines de pays, la répression d'Etat et les violences, souvent relayées par des fondamentalismes religieux, condamnent les personnes LGBTI à la clandestinité et à l'ostracisme.¹⁴ A ce jour, l'homosexualité reste considérée comme un délit pénal dans près de 80 pays et plusieurs d'entre eux pratiquent encore la peine de mort pour les personnes condamnées comme en Arabie saoudite, en Iran ou encore en Somalie.

➤ Où en est-on En Europe ?

Aujourd'hui, 14 pays européens (dont 12 Etats-Membres de l'Union européenne) reconnaissent le mariage homosexuel : les Pays-Bas (2001), la Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009), avec une disposition obligeant l'Eglise à trouver un pasteur pour célébrer les mariages religieux),

¹¹ http://diplomatie.belgium.be/fr/binaries/loi_cooperation_au_developpement_19_mars_2013_tcm313-221450.pdf

¹² <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/communicable-diseases/hiv-aids/news/news/2011/5/stop-discrimination-against-homosexual-men-and-women>

¹³ <http://www.rfi.fr/europe/20130517-journee-mondiale-contre-homophobie-pays>

¹⁴ In le monde diplomatique, 2012, Droits des minorités sexuelles, un combat devenu mondial

la Norvège (2009), le Portugal (2010), l'Islande (2010), le Danemark (2012), la France (2013), la Grande-Bretagne (Angleterre et Pays de Galles en 2013, Ecosse en 2014), le Luxembourg, la Slovénie, la Finlande et enfin l'Irlande (2015). En Finlande, les premières cérémonies devraient survenir à partir de 2017. Dans ces Etats, les couples gays et lesbiens qui se marient ont, sauf exception, les mêmes droits que les couples hétérosexuels.¹⁵ Dans l'UE, certains pays autorisent aux couples homosexuels une adoption conjointe : la Belgique, le Danemark la France, Malte, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Suède, le Luxembourg et l'Autriche.¹⁶

23 pays européens (dont 19 de l'Union européenne) autorisent une forme d'union civile (partenariat enregistré/partenariat civil) pour les couples homosexuels : le Danemark (1989), la Suède (1995), l'Espagne (1998), les Pays-Bas (1998), la France (1999), la Belgique (2000), l'Allemagne (depuis 2001, le contrat de vie commune accorde aux couples homosexuels des droits similaires à ceux du mariage, sauf en matière fiscale et d'adoption), le Portugal (2001), la Finlande (2002), le Royaume-Uni (2005), la Hongrie (depuis 2007, le statut de "concubin" permet d'obtenir un crédit, de faire valoir des droits à un héritage et accorde des abattements fiscaux), la République tchèque (2006), le Luxembourg (2010), la Slovénie (2010), l'Irlande (2010), l'Autriche (2010), Malte (avril 2014), la Croatie (juillet 2014), l'Estonie (octobre 2014). En Albanie, un projet de loi est en discussion, ainsi qu'en Grèce.¹⁷ Le projet d'union civile en Grèce devrait être voté fin de cette année. En plus d'ouvrir le pacte d'union libre aux homosexuels, le texte élargit les droits des contractants en leur accordant en matière de fiscalité, retraites et héritage un statut équivalent à celui des couples mariés. Le texte ne leur accorde en revanche par le droit à l'adoption.¹⁸

Parmi les pays européens non membres de l'UE, la Norvège (1993), l'Islande (1996), la Suisse (2007), le Liechtenstein (2011) ont également adopté une forme d'union civile pour les couples homosexuels. Enfin, plusieurs pays de l'UE ne reconnaissent aucune forme d'union pour les couples homosexuels (Italie¹⁹, Chypre, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie, Pologne).²⁰

La Cour européenne des droits de l'Homme a estimé en 2004 que "le fait de réserver le mariage à des couples constitués d'un homme et d'une femme relève des prérogatives des lois nationales et ne constitue pas une discrimination" bien qu'en 2008 cette même Cour ait considéré que l'homosexualité ne pouvait "justifier une différence de traitement juridique quant à la possibilité de devenir parent".²¹

¹⁵ <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-mariage-homosexuel-en-europe.html>

¹⁶ <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-mariage-homosexuel-en-europe.html>

¹⁷ La Grèce s'acquitte ainsi de ses obligations, après avoir été condamnée en 2013 par la Cour européenne des droits de l'Homme pour discriminations, après une plainte de militants homosexuels. Mattéo Renzi souhaiterait, en effet, faire adopter un contrat d'union civile pour les couples homosexuels avant la fin de l'année 2015, mais se heurte aux centristes proches du gouvernement et des milieux catholiques et du Vatican. Ces derniers s'opposent notamment à l'attribution d'une pension de réversion en cas de veuvage et à l'adoption.

¹⁸ <http://www.europe1.fr/societe/la-grece-va-legaliser-les-unions-homosexuelles-2634645>

¹⁹ La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a imposé à l'Italie, le 21 juillet 2015, d'autoriser les unions civiles pour les couples homosexuels

²⁰ <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-mariage-homosexuel-en-europe.html>

²¹ <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-mariage-homosexuel-en-europe.html>

Déjà en 2003, le Parlement européen avait demandé à tous les Etats membres de l'Union Européenne "d'abolir toute forme de discrimination (législative ou de facto) dont sont victimes les homosexuels, notamment en matière de droit au mariage et d'adoption d'enfants".

En 2010, le Parlement européen a de nouveau évoqué le sujet, en soulignant que le droit à la liberté de circulation n'était pas garanti pour les couples homosexuels. En effet, si un tel couple uni dans un pays décide d'emménager dans un autre qui ne reconnaît pas cette union, et donc les droits inhérents (adoption, sécurité sociale, héritage), ceci constitue une discrimination et une violation du droit de l'UE. La Commission européenne travaille à la reconnaissance mutuelle de tels droits sur l'ensemble du territoire européen. La législation européenne pourrait ainsi évoluer.²²

24 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont désormais institué une reconnaissance légale des couples homosexuels.²³

Les institutions et les défenseurs des droits de l'homme européens (notamment le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux) continuent de surveiller et de signaler les infractions à cet égard (discours de haine, crimes de haine, autres types d'agressions verbales et physiques, et pratiques discriminatoires de la part de particuliers et d'entités publiques), qui témoignent d'une homophobie continue et généralisée en Europe.²⁴

➤ Dans le monde

L'Europe et l'Amérique du Nord ont vu leur législation évoluer. Mais c'est en Amérique latine que l'évolution, la révolution même, est la plus significative. L'Argentine a reconnu le mariage entre partenaires du même sexe en 2010. Le Brésil et l'Uruguay ont fait de même. Le Mexique est sur la même voie. Le débat se pose aussi dans des pays comme la Colombie, le Chili ou le Pérou. A l'inverse, l'Afrique et le Moyen-Orient présentent des reculs dans les droits homosexuels qui vont de pair avec un retour dans les discours à de prétendues valeurs traditionnelles et de nombreux Etats africains ont le sentiment d'un forcing des Occidentaux, une sorte de nouveau colonialisme culturel, pour leur imposer leurs valeurs.²⁵

36 Etats américains reconnaissent déjà le mariage homosexuel. Par une décision historique la Cour suprême a légalisé en juin dernier le mariage homosexuel dans tous les Etats américains.

L'Afrique du Sud fait figure d'exception sur le continent africain avec une législation autorisant notamment le mariage homosexuel. Mais elle n'est pas exempte de violences : les viols de « redressement » contre les lesbiennes y sont régulièrement dénoncés. D'autres pays prévoient des peines très sévères sans qu'elles soient forcément appliquées. A l'inverse, certains Etats n'ont pas les lois les plus extrêmes mais les appliquent durement.²⁶

²² <http://www.touteleurope.eu/actualite/le-mariage-homosexuel-en-europe.html>

²³ <http://geopolis.francetvinfo.fr/apres-litalie-lunion-civile-pour-les-couples-homos-en-europe-72647>

²⁴ <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/communicable-diseases/hiv-aids/news/news/2011/5/stop-discrimination-against-homosexual-men-and-women>

²⁵ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/02/14/en-afrique-l-homosexualite-hors-la-loi_4366454_3212.html

²⁶ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2014/02/14/en-afrique-l-homosexualite-hors-la-loi_4366454_3212.html

En 2015, 8 Etats maintiennent dans leurs lois la peine de mort pour les homosexuels : Arabie saoudite, Soudan du Nord, Somalie, Iran, Mauritanie, Emirats arabes unis, Nigeria, Yémen. Environ 80 Etats condamnent toujours les relations homosexuelles. Sans oublier la situation particulière de l'Etat islamique qui réserve les pires sévices aux personnes même soupçonnées d'homosexualité. De nombreuses vidéos montrant des homosexuels ou supposés tels quel se faire jeter depuis le haut des tours ont été diffusées à des fins de propagande.

Amnesty International dresse souvent le sombre panorama de la situation des personnes LGBT en Afrique subsaharienne. Même si tous n'appliquent pas la loi, 38 pays interdisent encore les relations homosexuelles consenties, des législations souvent héritées de la période coloniale.²⁷

Seuls le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Tchad n'ont jamais érigé l'homosexualité comme une infraction dans leur législation.²⁸

Les améliorations constatées ces 10 dernières années -dépénalisation au Cap-Vert, à Maurice et aux Seychelles, lois contre la discrimination aux Seychelles, au Mozambique, au Botswana- semblent bien maigres face à l'étendue des discriminations sur le continent africain.²⁹

Dans d'autres pays comme l'Inde, l'Ukraine la Turquie ou encore la Russie, la situation au quotidien des homosexuels s'est détériorée suite au durcissement du régime en place (Erdogan, Poutine) ou de certaines lois prises comme en Russie, avec l'appui de l'Eglise orthodoxe, qui criminalisent la « promotion » de l'homosexualité. Tout comme dans d'autres pays notamment africains, l'islam ou les groupes protestants évangélistes, notamment financés par les Etats-Unis, comme en Ouganda appuient les législations les plus rigoristes en matière d'identité sexuelle et de genre. Alors que le Maroc débat actuellement sur la dépénalisation de l'homosexualité (aujourd'hui considérée comme un délit passible de trois ans de prison dans le pays), le journal Maroc Hebdo a sorti une « Une » au titre provocant : "*Faut-il brûler les homos ?*" "*Certes, (l'homosexualité) est un droit individuel, poursuit-il sur sa une, qui montre deux jeunes hommes au bord d'une piscine. Mais, quid de la morale et des valeurs religieuses ?*"³⁰ Même la Tunisie qui a toujours été connue pour son code civil prônant l'égalité entre femmes et hommes et autorisant l'avortement, elle pénalise depuis 1913 la sodomie entre adultes consentants alors qu'on estime que 10% de la population tunisienne est homosexuel.

²⁷ http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/l-homophobie-en-afrique-subsaharienne-un-fleau-qui-ne-recule-pas_1262120.html

²⁸ http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/l-homophobie-en-afrique-subsaharienne-un-fleau-qui-ne-recule-pas_1262120.html

²⁹ http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/l-homophobie-en-afrique-subsaharienne-un-fleau-qui-ne-recule-pas_1262120.html

³⁰ http://www.liberation.fr/planete/2015/06/12/un-hebdo-marocain-se-demande-serieusement-s-il-faut-bruler-les-homos_1328232

L'Asie offre un contraste plus grand où souvent l'homosexualité reste un tabou majeur mais où elle est tolérée si elle se fait discrète sauf à Singapour où l'homosexualité est criminalisée mais la loi n'est guère appliquée. A l'inverse, elle pourrait être prochainement repénalisée en Indonésie comme elle l'a déjà été en Inde.

En 2008, la déclaration pour la dépénalisation de l'homosexualité faite à l'Assemblée Générale des Nations Unies constitue une première historique. Cet appel se fonde sur les principes inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et exhorte les États membres de l'ONU à supprimer toute discrimination, de fait ou de droit, fondée sur l'orientation ou la préférence sexuelles. Rejoints en 2008 par les États-Unis, 67 États soutiennent la déclaration. Mais cette déclaration s'accompagne d'une contre-déclaration, signée par 56 pays indiquant que la dépénalisation de l'homosexualité pourrait entraîner bestialité, inceste et zoophilie.³¹

Sept ans plus tard, où en est la résolution pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité ? Les pays progressistes se heurtent aux pays les plus homophobes à travers le monde. Rappelons les cas récents du Nigeria, de l'Ouganda qui a renforcé son dispositif anti-homosexualité, ou encore de la Russie instaurant en juin 2013 un texte de loi qui sanctionne la «*propagande homosexuelle*» d'une amende de 2.300€, quinze jours de détention et l'expulsion de la Russie. Quant à l'Inde, qui avait commencé à dépénaliser l'homosexualité, elle semble aujourd'hui engagée dans un processus de repénalisation.³²

Néanmoins, en 2011, le conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté pour la première fois une résolution sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Il s'agit de la résolution 17/19 qui soutient les droits des personnes LGBTI dans le monde.³³

Les principes de Jogjakarta ont bâti des principes juridiques internationaux essentiels pour lutter contre les violences ou les discriminations des droits humains fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Même sur le continent européen, aucun pays ne respecte à la lettre ses principes. Beaucoup reste à faire. Ici comme ailleurs.

³¹ Proposition de résolution visant à dépénaliser l'homosexualité dans le monde, Doc 1134, juin 2015

³² Proposition de résolution visant à dépénaliser l'homosexualité dans le monde, Doc 1134, juin 2015

³³ <http://arc-international.net/wp-content/uploads/2011/09/HRC-Res-17-19.pdf>